

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

Objet

DENOMINATION DE VOIES

85.086

DATE DE CONVOCATION

15 OCTOBRE 1985

DATE D'AFFICHAGE

15 OCTOBRE 1985

Nombre de conseillers  
en exercice 33

Nombre de présents 29

Nombre de votants 32

30 voix pour  
2 abstentions

Extrait du Registre des Délibérations  
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

REÇU A LA SUBS-PRÉFECTURE  
ROCHEFORT, LE

30. OCT. 1985

APPLICATION LOI N° 82213  
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq  
le Vingt deux Octobre

à 18 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M. FABER, Maire-Adjoint

Etaient présents : MM. FABER, TAP - BOUTET - MOST - BUSSEREAU -  
DAUZIDOU - BENOIT - Mmes LAFAYE - BUCHEI, Adjoints  
M. BARBAT - Mme BARRAUD-DUCHERON - MM. BIROLLEAU - CANDAU -  
Mme CENAC - M. COUNIL - Mmes DE GAYE - DEVIGNE - FONTAN - GAUDIN -  
Mme JEAN - MM. LACOTTE - LAPERCHIE - LE GUEUT - MARCONI - MONNARD -  
PAPEAU - POTENNEC - REVOLAT - THOMAS

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BERNARD par M. BOUTET  
M. FOU DOT par Melle BARRAUD-DUCHERON  
M. GEOFFROY par Général BARBAT

ABSENT-EXCUSE : M. de LIPKOWSKI

M me DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Le lancement de la commercialisation des terrains aménagés  
dans le quartier "BIRAT II" étant programmé, la Commission  
Municipale Culturelle s'est réunie le 27 Juin 1985 et a proposé  
des noms pour les nouvelles voies de ce lotissement, à savoir :

- Rue de l'Aigrette Blanche pour la voie desservant les lots  
35 à 49 et 65 à 76.
- Rue du Col Vert pour la voie desservant les lots 78 à 96
- Rue de la Bernache pour la voie desservant les lots 53-54  
et 57 à 61.

Les dénominations existantes "Rue des Cormorans" et "Rue  
des Albatros" seront conservées pour la partie des voies située  
dans leur prolongement à l'intérieur du lotissement.

Afin de satisfaire des demandes présentées aux Services  
Techniques, il est proposé de dénommer la voie du lotissement  
"Les Roches Bleues" sis Boulevard de la Marne : Rue de la  
Champagne, et de compléter la plaque de rue Jean MERMOZ en y  
ajoutant la mention : "Pionnier de l'Aéropostale".

./.

En ce qui concerne la dénomination du square en bordure de l'Avenue du Maréchal Leclerc, face à la Subdivision E.D.F. il est proposé l'appellation suivante : "Square des Royannais victimes de la déportation".

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Rapporteur

VU les propositions de la Commission Municipale Culturelle en date du 27 Juin 1985,

DECIDE :

- de retenir les propositions suivantes :

- Rue de l'Aigrette blanche pour la voie desservant les lots 35 à 49 et 65 à 76.
- Rue du Col vert pour la voie desservant les lots 78 à 96.
- Rue de la Bernache pour la voie desservant les lots 53- 54 et 57 à 61.
- Rue des Cormorans pour le prolongement de cette rue
- Rue des Albatros pour le prolongement de cette rue.

LOTISSEMENT  
"BIRAT II"

- Rue de la Champagne pour la seule voie du lotissement "Les Roches Bleues" sis Bd de la Marne.

- Ajouter sur la plaque rue Jean MERMOZ :

"Pionnier de l'Aéropostale"

- "Square des Royannais victimes de la déportation"

pour le square en bordure de l'Avenue Maréchal Leclerc, face à la subdivision E.D.F.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué,



*Schmitt*